



BUREAU DÉLIBÉRATIF

Séance du 3 février 2023
Procès-verbal

L'an deux mille vingt trois, le trois février, à 09 Heures 00, à Montreuil le Gast (pôle communautaire - 1, la Metairie), le Bureau délibératif régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice-présidente
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Langouet</u>	DUBOIS Jean-Luc	4ème vice-président
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel	5ème vice-président
<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle	7ème vice-présidente
<u>Saint-Medard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette	10ème vice-présidente
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves	Conseiller délégué
<u>Sens de Bretagne</u>	MOREL Gérard	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel	Conseiller délégué
<u>Saint-Gondran</u>	LARIVIERE-GILLET Yannick	Conseiller délégué

Absents :

<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon	Conseiller délégué
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2023 à l'unanimité.

N° B_DEL_2023_004

Objet Développement économique
PASS Commerce et Artisanat - Demande complémentaire de l'EURL Des murs et des couleurs - La Mézière

Projet de territoire : AXE 2 Attractivité économique pour de l'emploi pérenne - Accompagner les acteurs, les projets économiques et la création d'emplois

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce et artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 18 janvier 2023 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

Bénéficiaire : Madame Marina MICHEL – EURL Des murs et des couleurs – LA MEZIERE

- Activité de peinture d'intérieur-décoration. Entreprise créée en juillet 2020.
- Localisation : 76 Les Mottais, à La Mézière
- Coût global du projet : 3 424 € HT
- Montant des dépenses subventionnables : 3 303 € HT
 - Équipement.
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT, plafonné à 7 500 € de subvention
- Montant de la subvention : 990,90 € répartis comme suit :
 - 495,45 € par le Val d'Ille-Aubigné (50%)
 - 495,45 € par la Région Bretagne (50%).

Madame MICHEL va s'équiper d'une station de nettoyage pour son matériel de peinture. Cet investissement va lui permettre d'entretenir efficacement le matériel, sans utiliser de produit chimique. Sa consommation d'eau sera par ailleurs réduite.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30 % des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Monsieur le Président propose d'attribuer cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.

Vu la délibération DEL_029_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

Vu la délibération DEL_2021_239 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 de prolongation de la Convention Pass Commerce et artisanat jusqu'au 30 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 18 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant maximum de 990,90 € au bénéfice de l'EURL Des murs et des couleurs,

PRÉCISE que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à l'EURL Des murs et des couleurs, soit 495,45 €,

PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

N° B_DEL_2023_005

Objet Développement économique
PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SARL BONNIN Beauté Holistique - Melesse

Projet de territoire : AXE 2 Attractivité économique pour de l'emploi pérenne - Soutenir le maintien du commerce de proximité

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce et artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 18 janvier 2023 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

Bénéficiaire : Madame Pauline BONNIN – SARL BONNIN Beauté Holistique – MELESSE

- Activité de coiffure et bien-être. Entreprise créée en octobre 2022.
- Localisation : 3 rue de Rennes, à Melesse
- Coût global du projet : 72 500 € HT
- Montant des dépenses subventionnables : 47 096,12 € HT
 - Travaux d'aménagement ;
 - Achat de mobiliers professionnels.
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT, plafonné à 7 500 € de subvention
- Montant de la subvention : 7 500 € répartis comme suit :
 - 5 250 € par le Val d'Ille-Aubigné (70%)
 - 2 250 € par la Région Bretagne (30%).

Madame BONNIN installe son salon de coiffure et bien-être dans l'ancien magasin de couture de Melesse. Aussi, elle doit réaménager et équiper le local pour ce nouveau type d'activité.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30 % des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Monsieur le Président propose d'attribuer cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.

Vu la délibération DEL_029_2019 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2019,

Vu la délibération DEL_2021_239 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 de prolongation de la Convention Pass Commerce et artisanat jusqu'au 30 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 18 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant maximum de 7 500,00 € au bénéfice de la SARL BONNIN Beauté Holistique,

PRÉCISE que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 30 % par la Région Bretagne et 70 % par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 30 % de la subvention versée à la SARL BONNIN Beauté Holistique, soit 2 250 €,

PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

N° B_DEL_2023_006

Objet Agriculture
Action 2022 "Transmission des exploitations" - Subvention à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Accompagner vers des pratiques agricoles durables

En tant qu'organisme agricole, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) a répondu à l'appel à projets « Agriculture Durable et Citoyenne » reconduit par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en avril 2021.

Cet appel à projets attribue des aides au fonctionnement à des organismes professionnels agricoles, groupements de producteurs ou associations actifs sur l'Ille et vilaine et impliquant des agriculteur.rice.s, et qui portent un projet faisant le lien

avec les politiques du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Dans sa réponse, le territoire du Val d'Ille-Aubigné a été identifié pour l'action « Transmission des sièges d'exploitations », qui porte sur la facilitation des installations et transmissions d'exploitations agricoles.

Lors du bureau communautaire du 26 mars 2021 un avis favorable a été émis sur l'inscription de cette action qui porte sur un des enjeux forts du Val d'Ille-Aubigné abordé notamment lors de la rencontre du 26 novembre 2020 : celui du maintien des sièges d'exploitations et de l'aide à l'installation.

Le 6 avril 2021, un courrier de soutien a été adressé à la CRAB s'engageant sur le principe d'une participation du territoire dans la limite de 2000€ (annexé) .

Le bilan de cette action a été transmis en décembre 2022 (annexé). La poursuite de cette action sur 2023-2024, multipartenariale et prévue au PAT, sera proposée prochainement.

Monsieur le Président propose de confirmer le soutien à l'action « transmission-installation » déployée sur le territoire dans le cadre de l'appel à projet du conseil départemental, d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et de l'autoriser à signer tout document afférant à cette demande.

Débat :

Monsieur Jean-Luc DUBOIS demande si ce sont des résultats tangibles.

Monsieur Frédéric BOUGEOT indique qu'ils résultent d'une enquête menée auprès des professionnels, des vétérinaires, des élus etc....Il estime que l'analyse est assez fine.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS demande si c'est la chambre d'agriculture qui s'en est occupée.

Monsieur Frédéric BOUGEOT confirme, et précise que le CIVAM est également partie prenante à cette étude.

Il estime que c'est une bonne action qui va se poursuivre dans le cadre du PAT.

Monsieur Daniel HOUITTE s'étonne des chiffres indiqués dans le tableau en annexe.

Monsieur Frédéric BOUGEOT précise qu'il s'agit là seulement des exploitations potentiellement à reprendre dans les années à venir (exploitant ayant + de 57 ans).

Madame Isabelle LAVASTRE demande si la chambre d'agriculture est concernée par l'appel à projet et s'il y aura des réunions sur des reprises.

Monsieur Frédéric BOUGEOT confirme que c'est la chambre d'agriculture qui a répondu à l'appel à projet en partenariat avec la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné. Il déplore le manque d'outil de communication pour partager les informations entre élus et agents. Il évoque la possibilité de faire une page Facebook destiné aux agents et aux élus, pour communiquer sur ce qui est réalisé, les actions qui ont été menées etc....Il trouve frustrant de ne pas pouvoir communiquer davantage sur les actions réalisées.

Madame Isabelle LAVASTRE estime que l'information circule tout de même. Elle rappelle qu'une nouvelle correspondante Ouest France a pris ses fonctions pour le territoire Feins/Gahard/Vieux-Vy-sur-Couesnon/Sens de Bretagne, il s'agit de Mme Elisa QUINIOU.

Monsieur le Président demande quelles sont les suites de ce projet.

Monsieur Frédéric BOUGEOT indique que c'est à coordonner avec la Chambre d'agriculture. La dynamique se poursuit mais note un manque de fluidité des échanges.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 26 mars 2021,

Considérant les éléments ci-avant exposés,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité :**

CONFIRME le soutien à l'action « transmission-installation » déployée sur le territoire dans le cadre de l'appel à projet du conseil départemental,

ATTRIBUE une subvention de 2 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférant à cette demande.

Le secrétaire de séance
Madame LAVASTRE Isabelle

Le Président
Monsieur Claude JAOUEN, Président